

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 51 (1900)
Heft: 5

Rubrik: Chronique forestière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique forestière.

Cantons.

Tessin. (Corresp.) *Les incendies de forêts* sont à l'ordre du jour au pied du versant méridional des Alpes. Dans l'année écoulée 730 ha de bois et de pâturages ont été atteints. Ces incendies, allumés intentionnellement dans les taillis de la plaine pour détruire les broussailles encombrantes et obtenir des rejets insérés aussi bas que possible, sont, à ce qu'on nous dit, approuvés par des professeurs de sciences naturelles même lorsqu'il s'agit des pâtures et des taillis placés sur les flancs escarpés de nos montagnes tessinoises. Il y a là évidemment une confusion : on s'arrête à l'avantage du nettoiement de la pâture ou du taillis, mais on passe sur la destruction du peu d'humus existant ; la cendre qui devrait fertiliser le sol, est entraînée dans les cours d'eau. Nous avons pu constater, combien souvent, que les sols livrés à cette pratique deviennent peu à peu pierreux et stériles.

Nous continuerons donc à la combattre énergiquement, heureux de voir que nous sommes appuyé par la Société cantonale d'agriculture : elle a adressé un appel au peuple tessinois et promis une récompense de fr. 200 pour la découverte des auteurs des incendies. *m.*

Etranger.

France. *Congrès forestier international à Paris.* Dans le N° 8 de la Revue des Eaux et Forêts, M. le conservateur des Forêts *Charlemagne* publie une description complète de la forêt de Bellême, qui est, comme on sait, proposée comme but d'excursion aux congressistes. Ceux-ci ne peuvent qu'être très reconnaissants à M. Charlemagne pour le soin qu'il a pris de faire paraître à temps le tableau aussi attrayant que vrai de ce „Spessart“ de la France.

Beaucoup de forestiers de l'étranger se rencontreront vraisemblablement au congrès international. La Société forestière de l'empire d'Autriche, par exemple, organise une tournée d'études forestières du 20 au 27 mai dans le Wurtemberg, le Grand Duché de Baden, et l'Alsace-Lorraine. L'occasion est offerte aux participants, de continuer leur voyage depuis Strasbourg à Paris.

Le comité de la Société forestière de Belgique a aussi décidé d'admettre une visite au pavillon forestier de l'exposition internationale dans le programme de la prochaine assemblée qui coïncidera si possible avec le congrès international (4 à 7 juin).

Nous rappelons encore à cette occasion que les inscriptions pour le congrès sont reçues par le secrétaire général, M. Charlemagne (15, rue Faraday, Paris) tandis que le montant de la cotisation, fr. 20, doit être envoyé au trésorier M. Arthur Thézard, ingénieur chimiste (10, rue Cauchois, Paris). — Les cartes des membres du congrès donnent entrée gratuite à l'Exposition pour la durée de la session.

